

Communiqué du conseil

Vie des Crêts

L'étape de reconstruction de la route et des infrastructures souterraines est quasiment achevée. Le conseil a adopté certaines dispositions de détail par rapport au projet initial. Ainsi la rue sera dotée de candélabres dont la source lumineuse sera formée de leds. Cela permettra de réduire la consommation d'énergie de 50 %.

Au carrefour Les Condémines – Jolimont, un espace vert planté d'arbustes ornementaux sera réalisé pour combler l'espace libre entre l'aménagement routier et le bien-fonds privé jouxtant le domaine communal.

La réception des équipements communaux sous l'autoroute a été réalisée fin août. Aujourd'hui la commune dispose de trois conduites de transport d'eau de 200 mm de diamètre, d'une conduite d'eau des sources pour les fontaines publiques et d'une canalisation d'évacuation des eaux qui permettra le raccordement d'éventuelle construction érigée au sud de l'A16 au réseau des égouts. Ces conduites ont été pourvues de chambres d'accès et sont posées dans des gaines qui permettront en cas de besoin de remplacer les conduites défectueuses sans ouvrir l'autoroute.

Salle des fêtes

Le chantier lié à l'autoroute, aux abords de la salle des fêtes, est quasiment terminé. Le terrain a été provisoirement aménagé par étalement des masses de terre à disposition sur place.

Collecteur Jolimont - Dos-la-Velle

Le collecteur d'eaux usées, situé entre le bâtiment no 5 de Jolimont et la route cantonale au carrefour de Dos-la-Velle, a été remis à niveau à l'aide d'un robot. L'intervention consistait à colmater les joints défectueux, retoucher les raccordements inadéquats par fraisage.

Université populaire

La commune s'acquittera à nouveau cette année d'une contribution volontaire de 10cts par habitant en faveur de l'Université populaire.

Programme de législature

L'exécutif communal a consacré une demi-journée à l'analyse des problèmes et grands enjeux qui attendent la municipalité durant les quatre prochaines années. Ce travail de réflexion portait sur la globalité des défis auxquels notre commune sera confrontée. Ce travail de défrichage doit se poursuivre par l'élaboration d'un programme de législature à mettre en œuvre durant les quatre prochaines années.

Fusion de communes

La commune de Reconvilier participera à l'étude opérationnelle tendant à la fusion des communes de Tramelan, Tavannes, Loveresse, Saules et Reconvilier. Le projet est ambitieux. Le conseil communal estime la démarche précipitée. Les perspectives énoncées par le comité de pilotage seront difficiles à atteindre sans une implication plus forte de la population. Ceci demandera du temps et beaucoup d'efforts.

Bâtiment de l'école enfantine

La porte du bâtiment du jardin d'enfants sera remplacée. Datant de la transformation du bâtiment à la fin des années soixante, elle ne répond plus aux exigences de sécurité ni d'isolation.

Equipement de la Rue du Moulin

Dans le cadre de l'équipement de la parcelle communale 1634 de la Rue du Moulin, la municipalité a adjugé les travaux de génie civil et de construction des canalisations destinées à la desserte du quartier à l'entreprise Torti pour le prix de Fr. 206'108.40 net TTC. Il s'agit de l'offre la moins chère des quatre reçues. Les travaux attribués portent sur la pose d'un collecteur pour les eaux usées et d'un collecteur d'eau claire depuis la parcelle communale jusqu'à la Birse et au collecteur intercommunal. En outre, la conduite d'eau reliant la Grand-Rue à la Rue du Moulin, qui date des années soixante, sera remplacée et installée dans la même fouille.

Compteurs d'eau à prépaiement

Pour pallier à des situations récurrentes nécessitant d'importants efforts de recouvrement auprès d'abonnés qui ne paient pas l'eau consommée, la municipalité va installer des compteurs à prépaiement sur certains raccordements. Les usagers concernés devront acquérir des jetons auprès de l'administration communale. Cette méthode appliquée pour la fourniture de l'électricité a démontré son efficacité. Les personnes concernées seront préalablement informées de la mesure au travers d'une décision administrative.

Bureau de vote

Pour les élections fédérales du 23 octobre, la formation des bureaux de vote suivante a été arrêtée comme suit:

Pour la surveillance de l'ensemble du scrutin et le dépouillement de l'élection des candidats au Conseil des Etat : président M Flavio Torti, maire, membres, Mmes et MM Alain Fracheboud, Sylvie Grandjean, Anne-Dominique Grosvernier, Christophe Graber, Pierrine Grütter, Céline Gurtner, Ralf Hänggi, Michelle Hostettler, suppléants Mmes et MM Barbara Käser, Heidi Kneuss, Anne-Marie Hirschi, Jean-Daniel Kobel ;
 Pour le dépouillement à la proportionnelle de l'élection Conseil National : président, M Henri Kneuss, conseiller municipal, membres Mmes et MM Sabine Chappuis, Catherine Carnal, Claude Friedli, Nancy Jost, Catherine Hekszi, Martine Lüdi, Françoise Spring, Alfred Schiess et Pierre-Alain Némitz, suppléant M Jean-Jacques Monnier.

Service social

Centre Orval

Le conseil a pris connaissance des prévisions financières du SSCO pour 2012. Malgré l'augmentation du taux d'occupation d'une assistante sociale et du personnel administratif, la charge financière de l'année prochaine, par habitant, est estimée à Fr. 10.18. Ce budget comprend l'intégralité des frais de fonctionnement du service social à charge des communes associées.

Permis de construire

Le conseil municipal a délivré les permis de construire suivants à :

- Mme et M Martine et Philippe Droz, pour une maison familiale au no 4 de l'Impasse de la Carrière, parcelle 383 en zone H2 ;
- Mme et M Anne-Dominique et Philippe Grosvernier pour l'installation d'un poêle avec cheminée au no 37 de Bel-Air, parcelle 906 en zone H2 ;
- Mme et M Françoise et Philippe Spring, pour une pompe à chaleur air/eau au no 9 de la Rue du Collège, parcelle 869 en zone H2 ;
- Mme et M Martine et Didier Lüdi, pour une véranda avec four à pizza au no 11 du Pommé au Loup, parcelle 1564, en zone H2 ;
- M Kurt Scheidegger, pour un abri à voitures, au no 11A de la rue du Collège, parcelle 870, en zone H2 ;
- M Jean-Claude Herdener, pour un garage, au no 2A Les Condémines, parcelle 1113, en zone H2 ;
- M Claude Anotta, pour un garage posé en annexe avec aménagement d'une terrasse et la modification de fenêtres en façade ouest de l'habitation no 21 Bellevue, parcelle 18 en zone centre village ;

Piscine de Bévillard

Le conseil proposera à l'assemblée du budget d'augmenter la contribution communale à la piscine intercommunale de Bévillard de Fr. 2.- par habitant et de la porter ainsi à Fr. 12.-

Ruisseau de la Motte

Les travaux de correction du ruisseau de la Motte, à hauteur de la ferme Scheidegger, débuteront courant octobre. Après la transformation de la ferme, le lit du ruisseau sera enfin remis à ciel ouvert. Les berges seront végétalisées. Grâce à cette correction du cours d'eau la cause principale des inondations du quartier de Nonceruz de 2007 sera éliminée.

Véhicule des travaux publics

Le garage Siegrist a livré le nouveau véhicule du chef cantonnier. Il remplace une voiture vieille de plus de 16 ans.

Commission du cimetière

Conformément au règlement du cimetière, la commission réunissant les représentants des trois communes concernées a été constituée. M Henri Kneuss, conseiller municipal en assumera la présidence. Les maires de Saules M Michel Schaer et de Loveresse, M Pascal Balli, l'assisteront dans la gestion de ce service communal.

Bâtiment administratif

Le permis de construire été délivré par la préfecture. Alors que la société immobilière, maître d'ouvrage, a été constituée, les travaux préliminaires ont été engagés. Les arbres situés sur l'espace d'emprise de ce nouvel immeuble ont été abattus.